

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.05.2014

Titrant CAN SS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Titrant CAN SS

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: ND7505SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Risque pour la santé

Cancérogénicité, catégorie 1A



Corrosif

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Acute hazards to the aquatic environment. Catégorie 3

Corrosion cutanée 1A.

Corrosif pour les métaux. 1.

corrosif oculaire 1.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.05.2014

Titrant CAN SS

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.
 Stocker dans un endroit fermé à clé.
 Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.
 Éliminer les contenus et le contenant auprès d'un centre homologué de traitement des déchets.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 7664-93-9	Acide sulfurique	18.4 %
CAS 7732-18-5	Eau purifiée	51 %
CAS 16774-21-3	Nitrate d'ammonium cérique	30.6 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Provide oxygen if breathing is difficult. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau :

Rincez soigneusement. Rinse/flush exposed area gently using water for at least 30 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Neutraliser la solution de trempage avec une solution d'hydroxyde de sodium.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rinse/flush exposed eye(s) gently using water for at least 30 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux. Rincer sous les paupières pendant le rinçage.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Ne PAS faire vomir. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Brûlure oculaire ou cutanée. Toux. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique peuvent causer le cancer. Lésions pulmonaires, bronchite chronique. Endommagement des dents et l'estomac.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. L'utilisation du savon peut aider à la neutralisation sur la peau exposée avec un flux d'eau.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.05.2014

Titrant CAN SS

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Utiliser un produit chimique sec, la mousse, le sable sec ou le dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les oxydes de soufre toxiques sont des produits de combustion. Des aérosols ou une brume peuvent se former dans un incendie. L'acide sulfurique peut enflammer les combustibles. Solution de nitrate d'ammonium sérique si séchée, agira comme oxydant.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser un dispositif de protection respiratoire contre l'effet des émanations, poussières, aérosols. Porter un équipement de protection pour le feu et la résistance chimique.

Informations supplémentaires (précautions):

Les contenants peuvent exploser.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Neutraliser avec de la chaux ou de la soude. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Toujours appliquer les réglementations locales. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Ne pas utiliser d'eau. Neutraliser avec de la chaux ou de la soude. Ajouter de l'eau pour former de la boue. Laisser décanter et éliminer avec de l'eau en excès. Éliminer le solide restant comme un déchet habituel.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Empêcher la formation d'aérosols. Ne pas mélanger avec des bases. Se laver les mains après la manipulation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Porter des vêtements protecteurs et de l'équipement. Ne pas manipuler avec des produits incompatibles (voir Section 10). Éviter l'inhalation de la vapeur ou du brouillard.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Protéger contre le gel. Maintenir le contenant bien fermé. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Ne pas entreposer près de matières incompatibles (voir Section 10). Entreposer dans un endroit éloigné des Réducteurs.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.05.2014

Titrant CAN SS

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

7664-93-9, Acide sulfurique, OSHA LEP : 1 mg/m³.
7664-93-9, Acide sulfurique, ACGIH VLS : 0,2 mg/m³.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques. S'assurer de la disponibilité d'un rince-œil et de douches de sécurité.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire. Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques.

Protection de la peau:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation. Porter un équipement de protection pour éviter tout contact avec la peau, les yeux, les cheveux.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection. Écran facial.

Mesures générales d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair teinté orange	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	>1
Valeur pH:	<3	Densité relative:	Environ 1,05
Point de fusion / congélation:	Environ 0 °C	Solubilités:	Soluble dans l'eau
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Environ 100 °C	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.05.2014

Titrant CAN SS			
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Réagit violemment avec l'eau avec dégagement de chaleur. Corrosif pour les métaux.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses:

Réagit avec la plupart des métaux pour former du gaz d'hydrogène qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Conditions à éviter:

Entreposer à l'écart des substances inflammables. Chaleur excessive.

Matériaux incompatibles:

Organiques. Métaux. Acides forts. Bases fortes. Alcools. Chlore. Composés halogénés. Matériaux combustibles. Chlorates. Alcalins. Carbuers. Fulminates. Agents réducteurs. Nitrates. Acide acétique. Agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de soufre. Brouillards/aérosols cancérigènes. oxygène. oxydes d'azote (NOx). Oxydes de cérium.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Orale:

DL50 Rat : 2140 mg/kg 7664-93-9.

DL50 Rat: > 300 à 2000 mg/kg 16774-21-3.

Inhalation:

DL50 Rat : 510 mg/m³ - 2 heures 7664-93-9.

Toxicité chronique:

Orale:

L'exposition répétée peut causer des dommages aux dents et des maux d'estomac. 7664-93-9.

Inhalation:

L'exposition répétée peut causer la bronchite avec toux, le flegme, et/ou l'essoufflement 7664-93-9.

Corrosion/irritation de la peau:

Lapin - Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. 7664-93-9.

Classé comme catégorie 2 16774-21-3.

Domages/irritations oculaires sévères:

Lapin - Corrosif pour les yeux. 7664-93-9.

Classé comme catégorie 2A 16774-21-3.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.05.2014

Titrant CAN SS

Cancérogénicité:

Strong inorganic acid mists containing sulfuric acid: CIRC Groupe 1

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

7664-93-9, CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 29 mg/l - 24 heures.

7664-93-9, CL50 - Gambusia affinis (Gambusie) - 42 mg/l - 96 h.

Persistence et dégradabilité:

Non applicable pour la méthode d'essai.

Potentiel bioaccumulatif:

Ne devrait pas former une bio accumulation.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables:

L'acide sulfurique concentré présente une toxicité modérément aiguë et chronique pour la vie aquatique qui est influencée par le pH du milieu aquatique suite à la présence de l'acide. En petite quantité, peut être neutralisé par l'alcalinité naturelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit. Diluer la solution dans de l'eau. Neutraliser avec du carbonate de calcium ou du carbonate de soude. Éliminer avec les eaux usées. Traiter les résidus solides comme des déchets normaux. Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux ou nationaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1760

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.05.2014

Titrant CAN SS

Nom d'expédition approprié: LEP (USA)
(Huile de lin).

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune
information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: LEP (USA)
(Huile de lin).

Classe de risques: 8

Groupe d'emballage: II.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune
information additionnelle.

Commentaires:

Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Chronique, Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.05.2014

Titrant CAN SS

relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-1

HMIS: 2-0-1

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
PNEC	Concentrations estimées sans effet (REACH)
CFR	Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA	Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA	Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA	Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI	Inventaire national des rejets de polluants (Canada)
DOT	Ministère du transport américain.
IATA	Association du transport aérien international
GHS	Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques
ACGIH	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
NFPA	National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U)
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.)
WHMIS	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada)
DNEL	Dérivé, niveau sans effet (REACH)